Ville de Saint-Hyacinthe
Technopole agroalimentaire

Urbanisme et environnement

UN NOUVEAU PLAN D'URBANISME POUR UNE CROISSANCE ÉQUILIBRÉE ET RESPECTUEUSE DE L'IDENTITÉ MASKOUTAINE

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 16 septembre 2025 – Hier, en séance publique, la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté son nouveau Plan d'urbanisme 2025, un outil stratégique qui orientera le développement du territoire pour les prochaines années.

L'ancien plan, élaboré en 2010, devait être repensé pour mieux refléter les réalités actuelles et préparer la Ville à relever les défis à venir.

« Les défis auxquels nous faisons face aujourd'hui sont nombreux et complexes : rareté de logements, adaptation aux changements climatiques, pression sur les infrastructures, protection de nos milieux naturels et agricoles, sans oublier l'importance de maintenir un développement économique dynamique et durable. Face à ces enjeux, nous devons agir avec lucidité, créativité et cohérence. Cette révision du Plan d'urbanisme vise à poser les fondations d'une croissance mieux encadrée, mieux intégrée et respectueuse de notre identité et de notre patrimoine », affirme André Beauregard, maire de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Un cadre clair pour l'avenir

Le nouveau Plan d'urbanisme repose sur cinq grandes orientations qui guideront les choix de développement au cours des dix prochaines années :

Orientation 1 : Une urbanisation réfléchie qui valorise en premier lieu le potentiel du centre-ville

Cette orientation s'appuie sur les résultats de la stratégie de planification. Elle entend favoriser le redéveloppement des milieux de vie où les infrastructures d'eau et d'assainissement ne sont pas saturées et où préexiste une mixité d'usages, d'équipements et de services, notamment au centre-ville. On y retrouve deux objectifs :

- Déployer une stratégie de planification en adéquation avec la capacité des infrastructures urbaines et les besoins du marché et de la communauté ;
- Favoriser le maintien de la vocation des secteurs et leur diversification fonctionnelle.

Orientation 2 : Des territoires économiques innovants et optimisés, notamment dans les parcs industriels

Cette orientation vise à fournir les outils pour permettre l'optimisation des espaces à vocation économique. Face à la faible disponibilité de ceux-ci et à la compétition environnante, la Ville de Saint-Hyacinthe misera sur ses forces pour attirer davantage d'entreprises situées dans sa filière de prédilection, l'agroalimentaire. On y retrouve trois objectifs :

- Déployer des pôles de logistiques et de commerces lourds dans les secteurs Sainte-Rosalie et Douville, sur le boulevard Laurier est, à partir de l'avenue Richer jusqu'à l'extrémité est du périmètre urbain, et le boulevard Laurier ouest, à partir du boulevard Casavant Ouest jusqu'à l'extrémité ouest du périmètre urbain ;
- Soutenir le développement stratégique et la vitalité économique du territoire ;
- Renforcer le caractère de chef de file de l'agroalimentaire de Saint-Hyacinthe tout en protégeant et valorisant la zone agricole.

Orientation 3 : Des milieux de vie complets et de qualité pour tous

Cette orientation entend favoriser le déploiement d'une diversité de fonctions, services, logements et équipements et la densification des milieux de vie de Saint-Hyacinthe, dans le respect des cadres architecturaux. Notamment, le développement d'infrastructures de mobilité active et collective devrait favoriser le report modal de l'automobile vers la marche, le vélo et l'autobus. On y retrouve quatre objectifs :

- Augmenter le parc de logements tout en favorisant l'implantation de logements abordables, sociaux et familiaux ;
- Favoriser une compacité et une densification adaptées aux différentes configurations du milieu ;
- Planifier le territoire selon les principes de la mobilité durable et de la proximité ;
- Encadrer les contraintes anthropiques dans une perspective de sécurité publique.

Orientation 4 : L'aménagement durable du territoire, outil de résilience

Cette orientation entend favoriser la résilience de la ville et des milieux de vie face aux aléas naturels et anthropiques : amélioration de la santé publique, lutte aux îlots de chaleur, accroissement des espaces verts. Il s'agit également de contribuer à préserver les ressources naturelles, qui contribuent à la richesse du territoire en assurant une activité agricole florissante. On y retrouve trois objectifs :

- Développer un réseau interconnecté de milieux naturels, d'espaces verts et de mobilité active ;
- Valoriser la rivière Yamaska en instaurant des mesures visant à assurer sa pérennité et à la rendre davantage accessible à tous ;
- Favoriser la durabilité du cadre bâti et des aménagements.

Orientation 5 : La culture, le patrimoine, le sport, le récréotourisme et l'éducation comme leviers de développement territorial

Cette orientation entend mettre en place des conditions favorables au maintien et au renforcement des attraits spécifiques de Saint-Hyacinthe. Les activités éducatives en lien avec la spécialisation agroalimentaire, l'activité culturelle vibrante, le patrimoine architectural et paysager ainsi que l'équipement récréosportif de qualité contribuent à l'attractivité du territoire. À long terme, il peut s'agir de facteurs décisifs de rétention d'une main-d'œuvre jeune, spécialisée, à même de soutenir l'essor économique et démographique du territoire. On y retrouve trois objectifs :

- Miser sur la culture, le patrimoine, le sport, le récréotourisme et l'éducation pour créer des milieux de vie attrayants et conviviaux ;
- Protéger et valoriser les secteurs et les bâtiments d'intérêt patrimonial ;
- Mettre en valeur les paysages identitaires et patrimoniaux.

Avec cette révision, la Ville se dote d'une feuille de route ambitieuse, qui permettra de planifier les investissements, de préserver le patrimoine et de soutenir l'attractivité du territoire, tout en offrant à la population des milieux de vie de haute qualité.

« Je tiens à remercier l'équipe du Service de l'urbanisme et de l'environnement, qui a piloté ce grand projet de main de maître. Cette révision était nécessaire, et il fallait la mener avec rigueur, vision et détermination. Je suis très fier du résultat et convaincu que cet outil permettra à notre ville de se développer harmonieusement », ajoute monsieur Beauregard.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation citoyenne
450 778.8300